

Règlements officiels du Tournoi de pêche familial

Saint-Denis-sur-Richelieu édition 2022

Préambule :

- La municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu désire tout d'abord pour remercier de votre participation à cette première édition de la fête de l'eau. L'organisation du tournoi de pêche se veut une fête à saveur familiale pour les citoyens de Saint-Denis. Tous participants de l'extérieur sont invités à participer au tournoi. Vous n'avez pas besoin d'être adepte de pêche pour participer au tournoi. **Étant donné que le tournoi se déroule pendant la fête de la pêche au Québec, le permis de pêche n'est pas obligatoire.**

Inscription :

- Le billet est gratuit pour 1 personne. Vous devez vous enregistrer avant votre départ au kiosque de l'accueil, situé au quai municipal de Saint-Denis.
- Le billet donne droit à l'accès pour la mesure du poisson, aux prix de participations et au prix pour les gagnants.
- Les organisateurs ainsi que les bénévoles ne peuvent participer au tournoi.
- La prise d'images de l'évènement peut servir à la promotion de l'évènement sans que d'autres demandes ou permissions ne soient faites aux participants.
- Le tournoi s'adresse qu'aux résidents domiciliés de la province de Québec

Durée : Une journée seulement, samedi le 4 juin, de 6 h à 15 h (dernière mesure). Un maximum de 9 h est consacré au tournoi. Votre temps de participation vous appartient. Le tournoi à lieu même s'il pleut.

Enregistrement : Le point de départ du tournoi se fait au quai municipal de Saint-Denis-sur-Richelieu où tous les participants devront s'enregistrer à la table d'accueil, avant leur départ.

Tournoi

- Le plus petit ou le plus grand poisson l'emporte !!! La loi au niveau du doré s'applique (32 et 53 cm);
- Vous devez maintenir votre poisson vivant.
- Le plus petit poisson, **ne doit pas être sous les 10 centimètres.**
- Seul les poissons du Richelieu sont admis.

Fonctionnement de la mesure

- Lors de l'enregistrement du poisson, le participant devra montrer son billet de participation au tournoi officiel.
- **Seul le poisson vivant est autorisé.** Les participants devront trouver le moyen de garder leur poisson vivant jusqu'à la mesure.
- Les heures de mesures sont le samedi 4 juin 2022 :
 - Début : 6 h 00
 - Fin 15 h 00.
- Aucun retardataire ne sera accepté.
- Le poisson est mesuré avec une règle et cette dernière prévaut advenant un différent.
- Remise à l'eau : Tout participant qui remettra son poisson à l'eau après la mesure se verra remettre un coupon de participation au tirage de la remise à l'eau. Le tout à la discrétion du participant.

Territoire de pêche

- Le tournoi se déroule entre le pont de l'autoroute 20 et les Écluses de St-Ours.

Prix de participation et prix des gagnants

- Le plus long poisson pêché aura un prix de 50\$
- Le plus petit poisson pêché aura un prix de 50\$
- Des prix de participation seront tirés parmi tous les participants du tournoi.

Remise des prix et bourses

- Les bourses seront remises le jour même après l'annonce officielle.
- Le tirage des prix de participants sera fait avec les coupons détachés déposés dans une boîte des billets de participation lorsque le participant viendra s'enregistrer.
- Pour récupérer son prix le participant devra présenter son billet de participation.
- Le nom des gagnants sera affiché sur la page Facebook de la municipalité.

- Dans l'éventualité où le gagnant est absent, la municipalité avisera, dans les 30 jours suivants le tournoi, ledit gagnant, de la démarche à suivre pour réclamer son prix.
- Les prix doivent avoir été récupérés avant le 1^{er} octobre 2022, sans quoi le prix redevient propriété de la municipalité.
- Aucun prix n'est envoyé via la poste.

Mesures disciplinaires

- Les organisateurs du tournoi se réservent le droit de disqualifier un participant suite à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements en vigueur de la part du participant et ou des personnes se trouvant dans la même embarcation que le participant.
- Toute action ou comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur l'image du tournoi ou la sécurité des participants pourra faire l'objet d'une disqualification par les organisateurs.
- Aucune forme de violence physique ou verbale commise envers des participants et/ou organisateurs et/ou bénévoles ne sera tolérée et peut conduire à la disqualification et à l'expulsion du participant.
- Toute personne prise à tricher ou sur le point de, sera disqualifiée.
- Les décisions prises par les organisateurs de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu sont non contestables.

Responsabilité civile

- La municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'évènement.
- Tout conducteur d'embarcation motorisée ou non, se doit de respecter le code de la sécurité nautique canadien, d'avoir une embarcation en règle et légale et de posséder le permis de conducteur nautique.
- Tout participant, conducteur et/ou passager est responsable de sa propre sécurité. À cet effet, le port du vêtement de flottaison individuel (VFI) est recommandé dans les embarcations nautiques ainsi que sur le bord de l'eau.

Bon tournoi et que le plus long ou plus petit poisson soit pêché !